

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 26 MAI 2020**

**Délibération n° D-2020-83**

Commission d'Appel d'Offres (CAO) - Instauration

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 20/05/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 02/06/2020

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Jérémy ROBINEAU, Madame Elsa FORTAGE.

**Secrétaire de séance :** Madame Yvonne VACKER

**Excusés ayant donné pouvoir :**

**Direction du Secrétariat Général**

**Commission d'Appel d'Offres (CAO) - Instauration**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

A l'occasion du renouvellement du Conseil municipal, la Ville de Niort a l'obligation de se doter d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO).

L'article L 1414-2 du Code général des collectivités territoriales dispose que : « *Pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, à l'exception des marchés publics passés par les établissements publics sociaux ou médico-sociaux, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5* ».

Dans les communes de plus de 3500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée de l'autorité habilitée à signer les marchés publics concernés ou de son représentant et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein.

Il est par ailleurs procédé selon les mêmes modalités à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Par ailleurs, l'article D. 1411-5 CGCT précise que « l'assemblée délibérante locale fixe les conditions de dépôt des listes ».

Il est proposé que les listes des candidats soient déposées **au plus tard le 05 juin 2020** au Secrétariat général de la Ville de Niort.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le principe de la création de la Commission d'appel d'offres (CAO) ;
- approuver les conditions de dépôt des listes telles que ci-dessus énoncées.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGÉ**